

# Regard d'un spécialiste des abeilles sauvages

Couple d'*Andrena potentillae*, une des 84 espèces d'abeilles sauvages classées comme « en danger » selon la liste rouge. Les mâles sont généralement plus petits que les femelles chez cette espèce. © Sophie Giriens

En mai 2024, l'OFEV et info fauna ont publié la nouvelle Liste rouge des abeilles sauvages. Christophe Praz, spécialiste des abeilles solitaires, a fortement oeuvré à ce projet. Il répond à nos questions. **Eva Inderwildi**

La nouvelle Liste rouge des abeilles sauvages dresse un bilan sombre : 45 % des 615 espèces évaluées sont menacées et la part d'espèces éteintes s'élève à 10 %. Ces proportions sont nettement plus élevées que pour d'autres groupes d'organismes de Suisse. Christophe Praz, collaborateur scientifique d'info fauna, a coordonné avec Andreas Müller les travaux pour cette liste rouge. Nous avons voulu savoir quels en sont les principaux enseignements et quelles répercussions sur la protection des abeilles sauvages cela aura.

**Avant de nous pencher sur la liste rouge, expliquez-nous cette passion pour les abeilles solitaires.**

Je suis fasciné depuis longtemps par les insectes en raison de leur très grande diversité et de leurs interactions avec les plantes. Les abeilles sauvages m'intéressent particulièrement en raison de leurs comportements complexes, notamment lors de la nidification.

**Quels enseignements faut-il tirer de cette liste rouge ?**

Les importants travaux de terrain pour cette liste rouge ont permis d'atteindre un degré de connaissances sur l'écologie et la répartition des abeilles sauvages qui dépasse tout ce que l'on peut trouver dans les pays voisins. Cela donne une grande valeur qualitative à la liste rouge. Sur le plan de la répartition, on constate que les communautés d'abeilles sont très appauvries sur une grande partie du Plateau suisse. Il existe en revanche encore des communautés très riches et très spécifiques dans l'arc alpin et l'arc jurassien. Une étude a notamment relevé près de 250 espèces sur un site valaisan de 2 km<sup>2</sup>. Ces communautés sont toutefois menacées par l'intensification de l'agriculture qui touche de plus en plus aussi les zones de montagne. Le troisième enseignement est la grande capacité de réaction aux changements positifs qu'ont les abeilles. En plaine, le pire a probablement été atteint dans les années 1990. Depuis, les mesures pour favoriser la nature, notamment en milieu agricole, ont déjà permis le retour ou l'expansion de certaines espèces. Le réchauffement climatique a aussi un impact positif sur nombre d'espèces affectionnant les milieux chauds et secs.

**Peut-on observer des évolutions entre la liste rouge précédente de 1994 et l'actuelle ?**

C'est difficile de comparer les deux listes, car l'actuelle est basée sur des connaissances beaucoup plus approfondies que la précédente. Dans les tendances globales, certaines espèces vont mieux localement (p. ex. des espèces thermophiles à



Le bourdon des mousses affectionne les milieux humides.  
© Association de la Grande Cariçaie (Sophie Giriens)



Cette femelle de *Hoplitis lepeletieri* recouvre les cellules à couvain avec une couche de mortier. © Albert Krebs

basse altitude) alors que d'autres ont continué leur régression, notamment des espèces de moyenne altitude liées aux prairies maigres.

#### Quelles sont les menaces pour les abeilles sauvages ?

Tout ce qui réduit l'offre en fleurs (nourriture) et en petites structures (sites de nidification) menace les abeilles : intensification de l'agriculture, plantes exotiques à la place de fleurs indigènes dans les espaces verts, monocultures forestières et forêts très sombres sans sous-bois.

#### Que peut-on faire pour aider les abeilles sauvages ?

Tout ce qui augmente l'offre en fleurs indigènes et en petites structures (bois mort, haies, tas de pierres ou de branches, surfaces de sol nu, tiges, etc.) vient en aide aux abeilles sauvages. Que ce soit en agriculture, en sylviculture ou dans le milieu construit, tous les secteurs peuvent contribuer à favoriser ces insectes.

#### Que va changer cette liste rouge pour la protection des abeilles sauvages en Suisse ?

La liste rouge a une fonction juridique importante. Selon la Loi sur la protection de la nature (LPN), il faut spécifiquement protéger les milieux abritant des espèces menacées désignées par les listes rouges. Les abeilles sauvages font cette année leur entrée dans la liste des espèces prioritaires au niveau national. Cet instrument permettra de libérer des fonds de la Conféd-

ration et des cantons pour la protection des abeilles sauvages. Les premiers plans d'action seront mis en oeuvre à partir de 2025.

#### Quelle conclusion pour les abeilles sauvages ?

Ce groupe d'espèces est certes très menacé, mais le point positif est que les abeilles sauvages réagissent très vite aux améliorations de leurs milieux. Les effets des mesures de conservation sont rapidement visibles.

.....  
Présentation des abeilles sauvages, info fauna :

<https://species.infofauna.ch/groupe/1>

Liste rouge des abeilles sauvages, OFEV :

<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/publications/publications-biodiversite/liste-rouge-des-abeilles.html>



#### Christophe Praz

est collaborateur scientifique d'info fauna et maître assistant du laboratoire d'entomologie évolutive de l'Université de Neuchâtel. Il a coordonné les travaux de la nouvelle Liste rouge des abeilles sauvages.